

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 13/11/2008  
Réception par le Prefet : 13/11/2008  
Publication : 14/11/2008



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2008-12-8-1

Séance du vendredi 28 novembre 2008

**PROGRAMME E058  
LANGUE ET CULTURE REGIONALES  
AIDE AUX PROJETS DE L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES  
DE L'ENSEIGNEMENTS BILINGUE ELTERN 68  
ANNEE 2008**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2008/I-8ème/04 des 13 et 14 décembre 2007 relative au BP 2008 Programme Langue et Culture Régionales,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue une subvention à l'association ELTERN 68, 8 rue de la Bourse, 68100 Mulhouse de 7 000 € au titre de ses actions d'information des familles en 2008.
- autorise la signature de la convention annexée au rapport,
- cette aide sera prélevée sur le chapitre 65, article 6574, fonction 28.

LE PRESIDENT

Charles Buttner

Adopté  
voix contre  
abstentions